REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON Arrondissement de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	**Commune de MANHAC** 15 chemin de l'Estang 12160 MANHAC Tél. : 05 65 69 03 53 Courriel : mairie@manhac.fr	Manhac **ARRÊTÉ** **N°2026-36**

Arrêté temporaire de voirie pour travaux de remplacement d'un appui Orange

D618- Route de la Védélie 12160 Manhac

Vu le Code des collectivités locales,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la demande de l'entreprise COMELEC POTEAU, TSA 70011 69134 DARDILLY, qui demande l'autorisation d'occuper le domaine public sur la voie mentionnée ci-dessus pour réaliser des travaux de remplacement d'un appui Orange
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux,
Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation pour la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1 : Du 19/10/2026 au 23/10/2026 inclus l'entreprise COMELEC POTEAU, est autorisée à occuper le domaine public pour réaliser des travaux de remplacement d'un appui Orange.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise COMELEC POTEAU, de même elle sera enlevée dans les mêmes conditions.

Article 3 : L'entreprise devra remettre la chaussée en état après travaux.

Article 4 : La circulation pourra être rétablie avant le 23/10/2026 en cas d'achèvement anticipé des travaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à :
- La Gendarmerie de BARAQUEVILLE
- L'entreprise COMELEC POTEAU



Fait à Manhac, le 13 octobre 2026
Le Maire Bernard CALMELS

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

MAIRIE DE MANHAC (Aveyron)